

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES**

### **Comité Syndical du 17 décembre 2024 Procès-Verbal de la séance**

Le 17 décembre 2024 à 10h30, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni en séance publique, dans la salle Gérard VANDENBROUCKE du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine – Site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Vincent LÉONIE.

#### Etaient présents :

Monsieur Jacques BERNIS, Monsieur Christian BLANCHET, Monsieur Claude BRUNAUD, Madame Monique DELPI, Monsieur Fabien DOUCET, Monsieur Lucien DUROUSSEAUD, Monsieur Jean-Pierre FLOC'H, Monsieur Joël GARESTIER, Monsieur Ludovic GÉRAUDIE, Monsieur Vincent JALBY, Monsieur Sébastien LARCHER, Monsieur Vincent LÉONIE, Monsieur Christophe MALIFARGE, Monsieur Jean-Paul PERRAUDIN, Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Monsieur Clément RAVAUD, Monsieur Rémy VIROULAUD représentants de la communauté urbaine Limoges Métropole,

Madame Andréa BROUILLE, Monsieur Olivier CHATENET, Madame Hélène DELOS, Monsieur Jean-Marie HORRY, Monsieur Bernard LAUSERIE, Monsieur Franck MAITRE, Madame Elisabeth PETIT, Monsieur Jean-Paul POULET, Madame Claudine ROUX, Madame Jany-Claude SOLIS, Monsieur Bernard TROUBAT, Monsieur Pierre VALLIN, représentants de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN),

Monsieur Jean-Pierre ESTRADE, Monsieur Michaël KAPSTEIN, Monsieur Dominique MARQUET, Monsieur Alexandre MAZIN, Monsieur Alain PÉRABOUT, Monsieur Hervé VALADAS, Madame Eliane VERGNE, Monsieur Jean-Marie VILLACHON, représentants de la communauté de communes de Noblat,

Madame Sylvie ACHARD, Monsieur René ARNAUD, Monsieur Philippe BARRY, Monsieur Antoine DURAND, Monsieur Alain GEHRIG, Madame Véronique GODMÉ, Monsieur Gérard KAUWACHE, Monsieur Maurice LEBOUTET, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Sonia SOULAT, Monsieur Francis THOMASSON, représentants de la communauté de communes du Val de Vienne.

#### Absents excusés représentés :

M Guillaume GUÉRIN (Limoges Métropole) représenté par son suppléant M Rémy VIROULAUD (Limoges Métropole)

M Serge ROUX (Limoges Métropole) représenté par son suppléant M Jean-Pierre FLOC'H (Limoges Métropole)

M. Benoit BLANCHARD (Noblat) représenté par sa suppléante Mme Eliane VERGNE (Noblat)

M. Jean-Pierre NEXON (Noblat) représenté par son suppléant M. Jean-Marie VILLACHON (Noblat)

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Mme Marie LAPLACE (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Christophe MALIFARGE (Limoges Métropole)

M. Maurice LASNIER (Limoges Métropole) donne pouvoir à Mme Monique DELPI (Limoges Métropole)

M. Denis LIMOUSIN (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Lucien DUROUSSEAUD (Limoges Métropole)

M. Emile-Roger LOMBERTIE (Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Vincent JALBY (Limoges Métropole)

M. François POIRSON (Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Ludovic GÉRAUDIE (Limoges Métropole)

M. Alain AUZEMERY (ELAN) donne pouvoir à M. Bernard TROUBAT (ELAN)

M. Gaston ALBRECHT (Noblat) donne pouvoir à M. Alexandre MAZIN (Noblat)

M. Alain DARBON (Noblat) donne pouvoir à M. Alain PÉRABOUT (Noblat)

M. Gilles ROQUES (Val de Vienne) donne pouvoir à M. Maurice LEBOUTET (Val de Vienne)

Absents excusés :

M Nicolas BALOT (Limoges Métropole)

M. Alain BOURION (Limoges Métropole)

M. Jean-Pierre DUCHER (Limoges Métropole)

Mme Sarah GENTIL (Limoges Métropole)

M. Philippe JANICOT (Limoges Métropole)

M. Laurent LAFAYE (Limoges Métropole)

Mme Nathalie MÉZILLE (Limoges Métropole)

Mme Emilie RABETEAU (Limoges Métropole)

M. Jean-Yves RIGOUT (Limoges Métropole)

M. Jacques ROUX (Limoges Métropole)

Mme Gülsen YILDIRIM (Limoges Métropole)

M. Jean-Jacques DUPRAT (ELAN)

M. Jean-Marc LEGAY (ELAN)

Mme Gisèle JOUANNETAUD (ELAN)

M. Alain FAUCHER (Noblat)

Absents :

M. Jean-Luc BONNET (Limoges Métropole)

Mme Julie LENFANT (Limoges Métropole)

Mme Brigitte LARDY (ELAN)

M. Jacques PLEINEVERT (ELAN)

Assistaient également à la réunion :

Mme Sylvie MOREAU, SIEPAL

M Clément BOUSSICAULT, SIEPAL

M Martin JOUY, SIEPAL

Mme Anne-Sophie PIERRE, SIEPAL

Mme Chantal LEJEUNE, SIEPAL

*Après avoir indiqué que le quorum est atteint et fait lecture des pouvoirs, représentés et absents excusés, le Président LÉONIE nomme Madame Sylvie ACHARD (Val de Vienne) et Monsieur Vincent JALBY (Limoges Métropole) secrétaires de séance.*

*Puis il ouvre la séance du Comité Syndical en indiquant que ce dernier est réuni pour la dernière fois en 2024. Cette séance doit permettre au syndicat de maintenir ses capacités de fonctionnement, raison pour laquelle une délibération autorisant les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 sera à adopter.*

*Andréa BROUILLE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du SIEPAL, rapportera cette délibération indispensable à l'activité courante du syndicat. Le Président la mandate également pour transmettre ses remerciements au Président Rousset. Pouvoir organiser les réunions du SIEPAL dans les locaux de la Région Nouvelle Aquitaine facilite grandement la logistique du syndicat.*

*Il annonce que, conformément à la délibération adoptée par le comité en 2020, il rapportera l'avis entériné par le Bureau Syndical du 27 novembre 2024 sur la modification n°11 du PLU d'Isle. Cette procédure est emblématique de celles qui visent à une compatibilité renforcée avec le SCoT 2030. Elle n'a pas pu être soumise au Comité Syndical considérant les délais de saisine.*

*Il rappelle qu'en septembre dernier, le Comité a pris acte du rapport d'activités 2023 et mesuré l'étendue des missions, les coopérations mises en œuvre avec les acteurs du territoire et ceux des territoires voisins qui travaillent sur les mêmes thématiques ou encore les travaux préliminaires d'évolution du SCoT 2030.*

*En résonance avec les activités qu'il vient de mentionner, il signale la distribution sur table du document intitulé « Portrait de territoire 2024 ». Entièrement conçu et réalisé par l'équipe technique du SIEPAL, qu'il tient à remercier, il a pour vocation d'objectiver les mécanismes de fonctionnement du territoire. Ce portrait repose sur les indicateurs de suivi inscrits au SCoT 2030. Collectés et analysés, ces indicateurs devront constituer l'ossature du bilan du SCoT, à produire obligatoirement 6 ans après son approbation, soit en 2027.*

*Depuis 2021, le territoire n'a pas été épargné par les crises exogènes, doit faire face à des mutations socio-économiques intrinsèques et s'adapter aux changements de paradigmes en matière de consommation de l'espace.*

*L'ensemble de ces paramètres témoigne du bénéfice que chacun peut tirer en effectuant un bilan à mi-parcours pour avoir collectivement une connaissance fine des trajectoires tendanciennes.*

*Ce document reste synthétique et pourra être utilisé dans le cadre d'autres démarches début 2025, procédures obligatoires pour intégrer les dispositions du SRADEET Nouvelle Aquitaine, voté il y a quelques semaines et qui sera pleinement effectif en janvier 2025.*

L'ordre du jour est le suivant :

- Adoption du PV du Comité Syndical du 11 septembre 2024
- Autorisation de mandatement des dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025
- Information sur l'avis rendu par le Bureau Syndical du 27 novembre 2024 sur la modification simplifiée n°11 du PLU d'Isle
- Suivi du SCoT – le territoire du SIEPAL en 2024 : bilan des mutations observées depuis l'approbation du SCoT en 2021 ?
- Questions diverses

*Avant que la séance ne débute, Ludovic GÉRAUDIE demande la parole.*

*Il souhaite réagir vis-à-vis de l'expression du Président LÉONIE sur les réseaux sociaux, dans la presse et au-delà via un courrier adressé au Président de la Région concernant un dossier complexe qui, s'il doit aboutir, doit contribuer au développement du territoire du SIEPAL. Il s'agit d'un projet de SERM ou de RER métropolitain, suite institutionnelle d'un combat mené depuis fort longtemps par des associations tel le Tram train limousin. Il ajoute que le Président LÉONIE ne doit pas ignorer qu'à titre personnel il porte, en qualité de maire du Palais sur Vienne un projet de halte ferroviaire sur cette commune. A ce titre, il a écrit à de nombreuses reprises au Président de Région. En retour, les services régionaux lui ont fait savoir que seul un projet global, porté par Limoges Métropole pourrait être étudié. Un travail partenarial a été engagé et mené avec le Président GUÉRIN en ce sens. Des courriers ont été rédigés pour éclairer l'institution régionale sur la nécessité de ce projet. Parallèlement, le Président du département lui-même a écrit des courriers concernant ce sujet. De plus, les parlementaires de la Haute-Vienne se sont saisis du dossier. L'objectif était de faire adopter un amendement pour que Limoges puisse être reconnue dans la loi comme pouvant accueillir un projet de RER métropolitain. Ces éléments illustrent la complexité de ce projet transpartisan. Ludovic GÉRAUDIE rappelle que le projet n'a pour l'instant été retenu dans le CPER*

*Au vu de ce contexte, il a été particulièrement étonné de la véhémence de la communication du Président LÉONIE envers Limoges Métropole, la Région, alors que ce sujet n'avait jamais été débattu au sein du syndicat, et encore moins à l'initiative de son Président. A ce titre, Ludovic GÉRAUDIE rappelle qu'une collègue avait souhaité aborder ce dossier et avait demandé que l'association Tram train limousin puisse présenter ses travaux devant le Comité, ce à quoi le Président du syndicat n'a jamais donné suite.*

*Il ajoute que le Président s'exprime à la fois en son nom ainsi qu'au nom des délégués considérant son statut de président du syndicat. Il semble pour autant, que le Président du SIEPAL n'ait pas concerté, consulté, les Présidents des EPCI qu'il a pourtant cités, dont il a utilisé les fonctions dans ses communications. Ludovic GÉRAUDIE veut souligner le caractère stratégique de ce dossier, dont il souhaite que le syndicat s'en empare. Il insiste cependant sur le fait que le Président n'a jamais missionné le syndicat sur ce dossier. Il perçoit davantage cette communication et ce qui est lié comme des initiatives personnelles alors que le syndicat n'a pas vocation à être un instrument de promotion personnelle de son Président. C'est un dispositif pour les EPCI et leurs communes membres, ce n'est pas un outil politique. A ce titre, il suggère au Président LÉONIE de s'interroger sur ses méthodes et sur l'utilisation de ce syndicat, qui l'ont profondément choqué.*

*Le Président LÉONIE le remercie et indique avoir eu l'occasion de s'en expliquer avec les Présidents des EPCI lors d'un récent échange. A cette occasion, il a effectivement noté que sa prise de position*

*avait particulièrement gêné l'un des présidents notamment, et plus largement un certain nombre d'élus de sa collectivité et il peut l'entendre. A son tour, Il déclare avoir été heurté par les points de blocages relatés dans la presse entre l'EPCI, dont il est vice-président lui aussi en charge de l'aménagement du territoire, et la Région où il ne siège pas. Or il lui semble qu'au sein du SIEPAL, ces questions avaient déjà été évoquées, à la demande de Madame DELOS pour que soit réunie l'association Tram train. Il considère malgré tout nécessaire de dissocier Tram train du RER métropolitain, même si les deux se rejoignent in fine.*

*L'objectif de sa communication était notamment de lever les blocages relayés par la presse. Bien qu'il n'ait pas convoqué le Comité Syndical, qu'il ait pris une position personnelle, il a pu échanger avec quelques-uns des membres du SIEPAL. Si sa fonction au SIEPAL a été soulignée par la presse c'est évidemment parce qu'il estimait que ce problème, cette difficulté ne concernait pas que Limoges Métropole et la Région Nouvelle Aquitaine, mais bien les autres EPCI, raison pour laquelle il les a cités. Il ne voulait pas les mettre en défaut mais il lui paraissait indispensable d'élargir la question du RER métropolitain aux autres EPCI pour qu'ils puissent s'exprimer. Il ajoute qu'il aurait peut-être dû consulter un peu plus en amont les élus du SIEPAL mais qu'il s'est fendu d'un échange avec les Présidents des EPCI a posteriori. Il aurait dû le faire avant mais « errare humanum est ». Tout le monde est perfectible. Il n'a pas présenté d'excuses car il estime qu'il n'a pas commis de faute, tout au plus une petite erreur. Malgré tout, il fera certainement preuve de plus de prudence la prochaine fois. En revanche il continuera à s'exprimer tant qu'il estimera qu'il faut défendre le territoire, sans pour autant faire de la politique politicienne. Il déclare que ses prises de position ne sont que très rarement guidées par ses ambitions politiques, bien qu'elles soient connues pour 2026 et qu'il ne souhaite pas s'en cacher. En revanche, l'objectif était vraiment de défendre l'intérêt du territoire et d'engager un dialogue constructif, de créer un espace de discussion. Il termine en présentant ses excuses à ceux qui auraient pu prendre ombrage de cette séquence, tout en affirmant qu'il continuera à porter sa voix pour défendre le territoire.*

*En réponse, Ludovic GÉRAUDIE demande si c'est pour cela que son étiquette politique était visée par le communiqué de presse. Le Président LÉONIE décline toutes responsabilités. Avoir fait figurer son étiquette politique constitue un choix journalistique sur lequel il n'a pas à intervenir et qu'il n'a pas guidé en précisant « Vincent LÉONIE, secrétaire national du parti radical », pour ceux qui ne le savent pas. Il a juste dit : « Vincent LÉONIE Président du SIEPAL », rien concernant le parti radical. Il souhaite en arrêter là et passer à la délibération.*

## **1- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 11 septembre 2024**

**Rapporteur :** Monsieur Vincent LÉONIE, Président du SIEPAL

Le Président demande si le procès-verbal du comité syndical du 11 septembre 2024, transmis aux membres du comité, appelle des questions, des observations à émettre. Devant la négative, il soumet le PV à l'approbation du Comité.

Il demande s'il y a des oppositions, des abstentions.

**Le procès-verbal du Comité Syndical du 11 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.**

## **2- Autorisation de mandatement des dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025**

**Rapporteur** : Madame Andréa BROUILLE, Vice-Présidente du SIEPAL

*Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'adoption du budget primitif 2024 du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges lors du comité syndical du 27 mars 2024,  
Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025,*

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales organise les conditions d'exécution budgétaire de début d'exercice dans le cas où le budget d'un syndicat n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique.

D'une part, l'exécutif du syndicat est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de **la section de fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

D'autre part, l'exécutif du syndicat peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses de **la section d'investissement**, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Par ailleurs, les dépenses d'investissement ayant fait l'objet d'un engagement juridique en application de crédits ouverts sur l'exercice 2024, sont reportées.

Afin de permettre le fonctionnement normal budgétaire et comptable du SIEPAL dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, **il est demandé au Comité Syndical** :

- **d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement** à hauteur de 100 % de celles inscrites au budget de l'exercice précédent ;
- **d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**, à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent telle qu'elles sont présentées en annexe ;
- **d'autoriser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la reconduction des crédits reportés** sur les programmes d'investissement tels que définis précédemment et qui feront l'objet d'un état dès la clôture de l'exercice.

## ANNEXE

### Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement au 01/01/2025 à hauteur de 25 % des crédits 2024

Chapitre budgétaire	2024				Montant autorisé 2025
	BP	DM	Virements	Total	
20	66 000,00			66 000,00	16 500,00
21	9 226,41			9 226,41	2 306,60
Somme :	75 226,41	0,00	0,00	75 226,41	18 806,60

Le Président LÉONIE remercie Andréa BROUILLE et demande si cette délibération appelle des questions, il la soumet donc à l'approbation des membres du SIEPAL.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### 3- Information sur l'avis rendu par le Bureau Syndical du 27 novembre 2024 sur la modification simplifiée n°11 du PLU d'Isle

**Rapporteur** : Monsieur Vincent LÉONIE, Président du SIEPAL

Le Bureau Syndical s'est réuni le 27 novembre 2024 pour se positionner sur la modification n°11 du PLU d'Isle, conformément à la délégation du Comité Syndical. Comme les termes de la délégation le prévoient, le Président rend compte de ces travaux aux membres du Comité Syndical.

#### **Avis sur la modification n°11 du PLU de la commune d'Isle**

La modification n°11 du PLU d'Isle porte sur le reclassement de certaines zones 1AU en zones 2AU ainsi que sur la modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui étaient prévues sur ces zones. Cette modification vise à rendre compatible le PLU de la commune d'Isle avec le SCoT 2030 de l'Agglomération de Limoges.

Le PLU de la commune d'Isle en vigueur autorise et planifie l'extension du centre-ville et de 4 villages grâce à des zones 1AU : Bellevue (centre-ville), Le Mas de l'Aurence, le Mas des Landes, Parpayat et Val d'Enraud.

Le passage de zones 1AU en zones 2AU concerne deux secteurs : Il a été fait le choix par la commune de basculer entièrement le secteur du Val d'Enraud en 2AU et de réduire de moitié la zone de Bellevue en transformant la moitié ouest en 2AU. Le passage en 2AU bloque l'urbanisation sur le secteur du Val d'Enraud et permet au PLU de **renforcer sa compatibilité**

**avec le DOO du SCoT 2030 en lien avec l'orientation 66** qui vise à répartir les secteurs d'ouverture à l'urbanisation dans 3 villages et le bourg maximum.

Afin de ne pas remettre en cause les équilibres et objectifs définis par le PADD du PLU, les logements à produire ont été reprogrammés sur les zones restantes. Les OAP du PLU ont été retravaillées afin d'y intégrer les nouveaux paramètres concernant le nombre de logements à produire ainsi que la densité attendue.

La modification du nombre de logements à produire dans les zones AU ainsi que l'effort porté sur la réduction des VRD ont pour effet d'augmenter la densité globale des zones 1AU **et renforce l'application de l'orientation 64 du DOO du SCoT** qui prévoit une densité de 20 logements/ha pour la commune d'Isle située en 1<sup>ère</sup> couronne du pôle urbain selon l'armature territoriale définie par le SCoT 2030 de l'Agglomération de Limoges.

En plus de ce basculement en zone 2AU, la commune a également fait le choix d'instaurer un phasage entre ses zones 1AU. Cette mesure permet de **mettre en œuvre l'orientation 51 du DOO du SCoT** mais il s'agit également d'une obligation réglementaire liée à la loi Climat et Résilience.

La modification 11 du PLU de la commune d'Isle permet au document d'augmenter significativement sa compatibilité avec le SCoT 2030 de l'Agglomération de Limoges via l'application directe de 3 orientations du DOO.

**Le Bureau Syndical a rendu un avis favorable à l'unanimité.**

*A la fin de sa présentation, le Président LÉONIE demande s'il y a des questions, comme il n'y en a pas, il prend acte et remercie ses collègues.*

### **3- Suivi du SCoT – le territoire du SIEPAL en 2024 : bilan des mutations observées depuis l'approbation du SCoT en 2021**

**Rapporteur** : Monsieur Vincent LÉONIE, Président du SIEPAL

Le rapport de présentation du Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en 2021 est composé de 7 chapitres, dont celui consacré au suivi du SCoT 2030. Un travail de récolte et d'analyse d'un important panel de données a été réalisé pour dresser un premier bilan et mesurer le degré de mise en œuvre du SCoT, au regard des conjonctures socio-économiques notamment. Le code de l'urbanisme dispose que les résultats de l'application du SCoT soient examinés au plus tard 6 ans après l'approbation, soit en 2027.

L'objectif de ce point de situation intermédiaire est d'informer les collectivités membres du SIEPAL des évolutions constatées en 3 ans.

*Le Président explique qu'a été remis sur table un document dont Madame la directrice va faire la présentation, il ajoute qu'à la demande des membres du Bureau, ce document va être numérisé et sera disponible sur le site du SIEPAL, téléchargeable notamment pour les différents exécutifs, pour les conseils municipaux.*



*Il invite les délégués du SIEPAL à en faire un usage maximum puisqu'il explique que c'est un travail de fourmis, très important qui a été fait et particulièrement intéressant, il permet d'avoir une véritable lecture du territoire du SIEPAL, puis il donne la parole à Sylvie MOREAU.*

*Sylvie MOREAU le remercie et indique revenir sur certains points saillants du document sans pour autant en faire une présentation exhaustive.*

*Le portrait de territoire est composé de 7 chapitres portant sur la croissance démographique, la dynamique du parc de logement, l'occupation du sol, l'emploi et l'économie, l'activité agricole, la mobilité et l'empreinte écologique.*

*Pour bien appréhender la construction du document et en faciliter la lecture, Sylvie MOREAU détaille la composition d'une page, en prenant l'exemple de la thématique de la croissance démographique. Le descriptif du fonctionnement du territoire à l'approbation du SCoT y figure en haut en chapeau. Dans le cas présent : 264 000 habitants, avec 70 % d'entre eux concentrés dans le pôle urbain.*

*Elle indique qu'il était prévu dans le SCoT 21 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030, avec une croissance annuelle globale de 0,45%. Ce projet amenait la totalité du territoire du SCoT à 285 000 habitants avec une répartition fixée dans le petit cartouche orange foncé.*

*Elle présente les données 2024 qui témoignent de l'évolution du territoire, avec une croissance démographique plus basse que celle qui était attendue, phénomène particulièrement significatif, le territoire faisant même face à une légère décroissance. Elle précise qu'il y a un des 4 territoires qui, (cela se constate dans le tableau), connaît une petite croissance démographique, à savoir la communauté de communes du Val de Vienne. Sans détailler plus avant, ce qui est important, c'est de comparer les objectifs fixés dans le SCoT 2030 et la manière dont le territoire se comporte depuis ces dernières années. Un décrochage s'opère par rapport à l'objectif qui avait été fixé au regard des analyses réalisées avec les services de l'INSEE tout en témoignant l'ambition que porte le SCoT 2030.*

*Sachant que la croissance démographique constitue le fondement de l'ensemble du schéma de cohérence territoriale, ces données conduiront potentiellement à se réinterroger dans quelques temps. L'objectif démographique va déterminer les enveloppes foncières, les logements à produire, quand bien même un renouvellement du parc de logements est nécessaire du fait de la vétusté et de la décohabitation. Un certain nombre de logements est envisagé pour absorber l'accueil de population nouvelle, en l'absence de celle-ci il conviendra certainement de se réinterroger quant aux logements à construire tels qu'initialement prévus.*

*Sylvie MOREAU aborde la question de la consommation d'espace à vocation résidentielle. A l'approbation du SCoT, la consommation était élevée et de l'ordre de 120 hectares par an. L'objectif inscrit au document était ambitieux : une réduction de 51%, soit une consommation de 58 hectares par an. Le constat 2024 est celui d'une consommation foncière à vocation résidentielle plus marquée que les objectifs inscrits dans le SCoT le préoyaient, ils sont sensiblement dépassés. La mise en perspective de ces données avec la moindre croissance démographique témoigne de la nécessité du bilan. Plus de 74 hectares ont été consommés par an entre 2017 et 2022, soit au global 447 hectares sur une enveloppe totale de 700 qui sont dédiés au développement de l'habitat d'ici à 2030, le décrochage à la hausse, illustré graphiquement ne doit pas être ignoré. De la même manière, le projet de SCoT prévoyait une baisse très substantielle de la consommation à vocation économique avec un objectif de -56%,*

objectif dépassé dans une moindre mesure. En hausse depuis 2019, cette dynamique de consommation est supérieure à l'enveloppe prévue en 2021, avec des contrastes importants entre les différents EPCI, les consommations les plus élevées étant relevées sur Limoges Métropole, territoire moteur du périmètre du SCoT. Ces constats devront éclairer la modification simplifiée du SCoT qui va devoir s'opérer très prochainement, pour intégrer les nouvelles dispositions du SRADDET, pour estimer comment la régulation va pouvoir s'opérer.

Concernant les surfaces agricoles, les données attestent d'une évolution à la baisse des surfaces naturelles et agricoles un peu partout, y compris à Limoges Métropole où les surfaces agricoles sont également nombreuses.

S'agissant de l'aménagement commercial, une baisse très substantielle des dossiers d'aménagement commercial est enregistrée ces dernières années. Le graphique traduit cette réduction depuis 2022, le Vice-Président ARNAUD peut en témoigner. Cette tendance est nationale et Clément BOUSSICAULT, qui a travaillé sur le dossier, a bien montré que le territoire du SIEPAL ne faisait pas du tout exception. Quel que soit le type de commerce, cette tendance est à la baisse en raison d'un phénomène combiné de saturation et d'une crise du commerce qui se fait ressentir partout en France, le territoire du SCoT de l'agglomération de Limoges n'échappe pas à cette crise.

L'examen de l'évolution de l'agriculture biologique témoigne d'une spécificité sur le secteur du Val de Vienne où peu de surfaces sont dédiées à ce type d'agriculture biologique, par rapport aux autres territoires du SIEPAL. Clément BOUSSICAULT précise que ce sont celles déclarées à la PAC. Sylvie MOREAU rappelle que l'agriculture biologique a souffert ces dernières années, mais pourrait connaître une reprise. Excepté le Val de Vienne, les autres territoires disposent de surfaces significatives, contraste dont la raison n'a pu être expliquée.

Philippe BARRY intervient en précisant que ses collègues du Val de Vienne pourront évidemment le contredire ou le compléter s'ils ne sont pas d'accord. A son sens, ce phénomène s'explique à la fois par la tradition d'élevage avec de grosses fermes et le maraichage traditionnel de haut niveau. Pour illustrer, sur sa commune (Saint Priest sous Aix), trois fermes ont été regroupées dans un seul GAEC, sans intention de se convertir en bio ni de faire de la distribution locale. Il ajoute que les maraichers sur Aix-sur-Vienne ne se revendiquent pas HDE et n'ont pas souhaité non plus se convertir. Philippe BARRY atteste d'une agriculture très peu tournée vers le bio, alors qu'il est développé dans les communautés de communes des alentours : à Verneuil sur Vienne, sur la communauté de communes Ouest Limousin, Monts de Chalus. Il ajoute que sur la commune de Gérard KAUWACHE (Saint Yrieix sous Aix) il y a un producteur maraicher en bio sur une petite surface.

Considérant les indications de Philippe BARRY, les données qui figurent dans le document, reflètent bien la réalité du territoire.

L'analyse des mobilités douces, démontre une augmentation de la pratique du vélo et 30 km de linéaires cyclables ont été réalisés par Limoges Métropole entre 2017 et 2023. En parallèle, il y a eu une augmentation très substantielle de la flotte V'lim, et la mise en service des Pony. Aujourd'hui l'offre des vélos en location est significative. Le Conseil Départemental, de son côté, poursuit la mise en œuvre du schéma départemental des vélos route pour faciliter la pratique du vélo et pour limiter l'utilisation de la voiture.

*Sur le ferroviaire la ligne la plus structurante est celle qui relie Limoges à Paris. Son nombre de voyageurs augmente malgré les difficultés qui sont systématiquement mises en relief par les décideurs, par les usagers. Elle atteignait plus de 2,6 millions de voyageurs en 2023. Pour compléter, sur cette thématique, à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine la gare de Limoges est la 5<sup>ème</sup> en termes de fréquentation.*

*Concernant l'aéroport de Limoges, la fréquentation en 2023 est de 265 000 passagers avec les lignes qui sont portées par le low cost.*

*L'analyse des données sur l'empreinte écologique, montre une baisse du volume d'eau consommé, notamment sur Limoges Métropole, une capacité de traitement des stations qui a légèrement diminué. Au niveau institutionnel, des plans climat sont mis en place sur l'ensemble de territoire.*

*S'agissant de la production d'énergies renouvelables, elle est en hausse conséquente à l'échelle du SIEPAL depuis 2015. Le Vice-Président Joël GARESTIER qui siège en CDPENAF, constate que de nombreux dossiers y sont soumis et qu'aujourd'hui l'ensemble du territoire du SIEPAL est concerné par des projets en matière d'énergies renouvelables.*

*Sylvie MOREAU propose aux membres du syndicat à ne pas hésiter à revenir vers l'équipe technique, pour toutes les questions que ce portrait de territoire susciterait.*

*Le Président la remercie pour son intervention et associe son équipe. Il considère ce document intermédiaire comme une aide au pilotage des EPCI et communes en livrant une photographie du territoire. Il illustre des efforts à produire pour atteindre l'objectif que s'était fixé le syndicat. La situation est complexe, notamment sur le territoire central où la surconsommation de l'espace à vocation économique ne doit pas être décorrélée de la volonté de développement. Dans le même temps, la courbe démographique ne témoigne pas de l'attractivité résidentielle escomptée sur Limoges Métropole. Ces données objectives devraient inciter à se reposer la question de la construction des logements et de leur répartition sur le territoire. Ce travail est engagé à Limoges Métropole il essaie de le porter au niveau du PLU intercommunal. Il ajoute qu'il sait que dans tous les EPCI, Val de Vienne ayant déjà son PLUi, dans les autres EPCI, que ce soit Noblat ou à ELAN, des travaux sont menés, des réflexions sont engagées, justement pour que les PLUi puissent émerger.*

*Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions à poser à Sylvie MOREAU ou des précisions à apporter sur le document.*

*Philippe BARRY prend la parole pour dire qu'il s'agit d'un tableau de bord remarquable.*

*Le Président LÉONIE remercie l'équipe pour ce travail.*

*Sylvie MOREAU précise qu'Anne-Sophie PIERRE, Clément BOUSSICAULT et Martin JOUY ont travaillé pendant de nombreuses semaines à la réalisation de ce document dont elle a initié la construction, coordonné l'avancement et fait une présentation sommaire lors de ce comité.*

*Le Président donne la parole à Vincent JALBY qui s'associe aux félicitations de Philippe BARRY qui pour lui a justement parlé de « tableau de bord ». Il souhaite savoir si ce document sera actualisé régulièrement, ce qui est le principe d'un tableau de bord, car pour lui l'important est de pouvoir comparer en ayant la même structure. Eh effet recréer un document complètement différent dans sa structure, complique les comparaisons.*

*Sylvie MOREAU répond que le document est perfectible dans sa présentation, mais que le suivi régulier est prévu dans le cadre du SCoT. Un chapitre est dédié à ces travaux, y figurent les thématiques qui doivent être suivies. Avec le présent document, il s'agit du suivi intermédiaire de manière synthétique. Le tableau de bord est régulièrement renseigné. Elle ajoute qu'il y aura des points intermédiaires réguliers.*

*Le Président LÉONIE donne la parole à Pierre VALLIN qui joint ses compliments à ceux des intervenants précédents, c'est un document tout à fait remarquable et comme cela a été souligné, extrêmement utile. A la fois il appréhende mieux l'évolution du territoire tout en considérant que c'est un sujet d'inquiétude. Le problème de la démographie, qui n'est nouveau en Limousin, en raison d'un mouvement naturel de la population souvent insuffisant pour pouvoir assurer une progression démographique, est une préoccupation majeure. Il faut s'interroger sur les possibilités de rendre le territoire plus attractif, notamment en matière d'occupation du sol, atouts indéniables. Les élus limousins, ceux du SIEPAL devraient s'en saisir pour que comparativement à d'autres territoires, les gens soient intéressés pour venir habiter, travailler, étudier sur le territoire. La clé démographique est extrêmement importante pour le développement, et dans les communes, il est plus facile de travailler dans celles qui sont en progression démographique que celles qui sont en régression. Il conclut en disant qu'il faudra faire un peu de brainstorming et voir comment arriver à mieux valoriser les atouts du SIEPAL, notamment à travers les documents d'urbanisme.*

*Le Président le remercie pour son intervention et explique que ce document démontre qu'en termes d'attractivité de population, de développement de population, finalement prévoir des hectares pour l'habitation ou faire de l'étalement urbain, cela ne participe pas forcément à l'attractivité démographique. En revanche il indique que le nerf de la guerre reste l'économie et qu'il faut se battre pour montrer que l'on a un territoire intéressant en termes d'installations d'entreprises. Il pense que c'est la volonté des 4 EPCI.*

*Le Président demande s'il y a une autre prise de parole, Hélène DELOS souhaite savoir s'il est prévu la communication de ce document via la presse locale parce qu'il y a 7 thèmes qui pourraient se décliner en 7 publications et cela pourrait intéresser beaucoup de personnes, dans la presse locale populaire et autre, de manière simplifiée. Le Président reprend qu'initialement cela n'était pas prévu, puisque c'est un document de pilotage en direction des collectivités et des EPCI. Il ajoute qu'après il est possible de le communiquer à la presse et de leur proposer de poser les questions qu'ils souhaitent s'ils veulent faire un article dessus. Il rappelle, qu'à la demande des membres du Bureau, il sera téléchargeable par tout le monde, donc accessible à la population puisque le site du SIEPAL n'est pas un site verrouillé. Hélène DELOS insiste sur le fait que cela soit simplifié pour les citoyens.*

*Le Président LÉONIE indique que les membres du comité vont réfléchir à la question et la remercie pour sa proposition de communication plus large.*

*René ARNAUD explique que ce n'est pas forcément judicieux de communiquer certains éléments qui peuvent être contre-productifs sur le déclin de la population.*

*Hélène DELOS précise qu'il ne s'agit pas de communiquer l'intégralité du document, mais de donner des conclusions dans chaque thème qui sont pertinentes pour les citoyens, pour leur*

permettre de suivre un peu les dossiers et être au courant de l'évolution démographique, l'évolution agricole...

Elisabeth PETIT, indique qu'elle pense qu'ils le font sans avoir ce document, la presse faisant régulièrement des petits articles sur la démographie, sur le transport, sur l'attractivité économique, sans que les élus soient obligés de leur donner des éléments qu'ils vont interpréter, par exemple, cela pourrait être le cas de l'intervention de Monsieur le Président du Val de Vienne (au sujet des l'agriculture bio ou pas, de l'écologie...).

Le Président LÉONIE reprend que sera étudié en interne s'il est intéressant et pertinent de communiquer le document à la presse.

Elisabeth PETIT demande que soit rajouté qu'en bureau il a été dit qu'il y avait 100 exemplaires de ce document et que 76 ont été distribués lors de cette réunion et qu'il a été proposé de faire une communication numérique pour tous ceux qui sont présents et n'étaient pas au bureau.

Le Président ajoute qu'il l'avait dit quand il a précisé que le document sera téléchargeable sur le site du SIEPAL amis il reprend bien 100 exemplaires ont été imprimés, 76 distribués, il en reste 24, il en reste donc quelques-uns si nécessaire et le document sera téléchargeable sur le site du SIEPAL.

Le Président remercie ses collègues pour leur présence, leur souhaite de belles fêtes et leur donne rendez-vous en 2025, il lève la séance à 11h20.

#### **Les secrétaires de séance**



**Sylvie ACHARD**



**Vincent JALBY**

#### **Le Président**



**Vincent LÉONIE**